

En bref

Une reconversion sur les rails

David Lanzalaco, 28 ans, travaille depuis son apprentissage dans les ateliers de laminage de Corus Rail, à Hayange, une entreprise qui produit des rails pour les réseaux ferrés du monde entier. En mai 2005, un grave accident du travail entraîne l'amputation de sa jambe droite et des blessures importantes à sa jambe gauche. Il souffre aujourd'hui d'une incapacité de travail de 80 %. Après de longs mois à l'hôpital, il fait l'objet d'un diagnostic d'orientation professionnelle de la part du service d'appui au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés (Sameth), une sous-entité de Pyramide Est, conventionnée par l'Agefiph. Il réintègre Corus Rail en septembre 2006, pour y occuper un mi-temps thérapeutique, puis un temps partiel. Il se prépare au poste de technicien d'appui au service qui contrôle l'expédition des rails. David, qui souhaite retravailler à plein temps, reprendra une partie du poste de son tuteur lorsque celui-ci partira à la retraite.

Une formation e-learning contre les discriminations dans l'emploi

La Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde) propose une formation en ligne destinée aux employeurs et recruteurs pour mieux identifier les mécanismes qui entravent l'égalité des chances et sont souvent à l'origine de discriminations. La formation e-learning passe en revue les questions du recruteur et donne des conseils pour mener un entretien de recrutement, comme pour gérer les évolutions de la carrière. Cet outil offre la possibilité d'aborder concrètement la lutte contre les discriminations et les mesures pour promouvoir l'égalité.

Présentation

Dans le bassin d'emploi du Grand Lyon

De l'intérim social proposé aux entreprises pharmaceutiques

Giro Intérim, entreprise de travail temporaire d'insertion, fait partie du groupe Icare créé en 2000. Il rassemble les associations intermédiaires et les entreprises de l'économie sociale et solidaire sur le Grand Lyon. Aujourd'hui, cette union se compose de trois structures labellisées pour leurs pratiques sociales: Icare (association intermédiaire), Maia (entreprise d'insertion) et Giro Intérim. « L'an dernier, des entreprises pharmaceutiques manifestaient leur intention de recruter des personnes handicapées mais se trouvaient confrontées à une pénurie de compétences », explique Daniel Martin, directeur adjoint du groupe. Parallèlement, le programme Handicompétences de l'Agefiph est lancé. « Il était possible, précisent Fabienne Mathevon, coordinatrice du Plan départemental d'insertion des tra-

vailleurs handicapés (PIDTH), et Robert Pepey, adjoint au délégué régional Agefiph en Rhône-Alpes, de construire une offre de formation et d'emploi répondant à des demandes d'entreprises. » En juin 2006, Giro Intérim imagine alors un dispositif pour répondre aux besoins d'emplois et de formations professionnalisantes de ces entreprises : « Nous avons pensé à la formation d'opérateur technique en pharmacie industrielle. Derrière la période d'intérim, c'est bien sûr l'emploi durable qui était visé. » Le projet est validé par le comité du PDITH.

« Nous construisons actuellement de nouveaux projets qui se concrétisent par la mise à disposition de travailleurs handicapés pour des remplacements de salariés absents. »

Daniel Martin, directeur adjoint de Giro Intérim

Parmi les entreprises pharmaceutiques sollicitées, trois acceptent de tenter l'expérimentation : Sanofi Pasteur, Biomerieux et LC2. Giro Intérim, avec l'appui de Cap Emploi, lance un appel à candidatures et sélectionne trente-deux personnes.

« Toutes les candidatures ont été soumises aux entreprises. Nous souhaitons engager les employeurs dans une démarche de coresponsabilité du recrutement », rappelle Fabienne Mathevon. Douze personnes sont finalement retenues. Une grande diversité de handicaps se révèle au sein du groupe : épilepsie, surdité, handicap psychique ou moteur. Reconnu par la profession, l'Institut des métiers et des technologies des produits de santé (IMT) est retenu pour la formation, qui démarre en décembre 2006. « Au programme, une présentation du secteur des industries de santé et leur spécificité, une connaissance des pratiques de fabrication, une initiation au processus de fabrication et aux différentes formes de médicaments, une présentation des équipements automatisés et des conditions du travail en zone d'atmosphère contrôlée », détaille Frédéric Guichardet, conseiller à l'IMT. Au terme des deux mois de formation, les stagiaires intègrent les entreprises pour des missions d'intérim de trois à six mois. « Nous avons ainsi accueilli une personne souffrant d'épilepsie à un poste de conditionnement, indique Wolfgang Michels, responsable du service production de LC2, laboratoire de conditionnement de produits pharmaceutiques, situé à Lentilly près de Lyon. Nous avons veillé à lui proposer un emploi adapté mais, très vite, nous avons oublié qu'elle était handicapée. Le personnel a été informé et sait aujourd'hui comment agir en cas

de crise. Nous envisageons de l'embaucher et de la faire évoluer vers un autre poste. » Un suivi des missions sur le terrain est réalisé par Giro Intérim en lien direct avec les chefs de service et les responsables des ressources humaines. « Notre inquiétude, confie Daniel Martin, porte sur la pérennisation des postes. Les entreprises, surtout les grandes, sont soumises à des tensions et des difficultés de restructuration. Nous construisons actuellement de nouveaux projets qui se concrétisent par la mise à disposition de travailleurs handicapés pour des remplacements de salariés absents. »

Tugdual Ruellan

Dix stagiaires dans un parcours qualifiant

Dès le début de la formation, une personne a été embauchée en CDI dans l'une des entreprises. Deux autres personnes seront également intégrées en CDD et CDI. À ce jour, huit bénéficiaires interviennent dans les entreprises partenaires en période d'intérim. Les dix stagiaires ont suivi le parcours de formation avec réussite et obtenu le titre de niveau V d'opérateur technique en pharmacie industrielle, homologué par les ministères de la Santé et du Travail.



Les dix stagiaires ont obtenu le titre de niveau V d'opérateur technique en pharmacie industrielle.

Coordination

« Nous avons accompagné les travailleurs handicapés jusqu'à l'embauche »

Fabienne Mathevon, coordinatrice du PDITH, a veillé à la coordination des interventions et en a assuré le bon déroulement. Giro Intérim a piloté le projet, intervenant auprès des entreprises partenaires avec Myriam Choulet, responsable des ressources humaines et Brigitte Moiroux, responsable du suivi des travailleurs handicapés chez Biomerieux ; Wolfgang Michels, responsable du service production et conditionnement chez LC2 ; Marie-Laure Bottoni, responsable des res-

sources humaines chez Sanofi. « L'originalité était que la formation, propre aux entreprises pharmaceutiques, était financée en amont, ainsi que la rémunération des stagiaires, explique Daniel Martin, directeur adjoint de Giro Intérim. Nous avons accompagné les travailleurs handicapés et l'entreprise jusqu'à l'embauche, allant jusqu'à intervenir auprès de l'équipe pour repérer les éventuels problèmes, évaluer les nouveaux besoins de formation, vérifier que l'intégration était effective. » Et Fabienne

Mathevon de conclure : « Les organismes d'insertion peuvent proposer une offre de service globale, sur mesure et collégiale, face à un besoin identifié par un secteur d'activité ou un collectif d'employeurs. Ici, la démarche partenariale a impliqué l'entreprise dès la construction de l'offre de parcours. Cette coresponsabilité a permis l'engagement de tous les partenaires, ce qui a été fortement apprécié par l'ensemble des demandeurs d'emploi handicapés, devenus acteurs de leur insertion. » T.R.

Moyens

Formations et salaires pris en charge

Une subvention de 40 800 € a été attribuée par l'Agefiph à l'institut de formation, pour 34 jours. « L'Agefiph a pris en charge les coûts pédagogiques de la formation ainsi que la rémunération des bénéficiaires au titre de stagiaires de la formation professionnelle », précise Robert Pepey, adjoint au délégué Agefiph en Rhône-Alpes. Le coût de la mise à disposition en intérim est basé sur le salaire de la personne multiplié par 1,98 pris en charge par l'entreprise.